

## *Compte-rendu du conseil municipal du mardi 12 janvier 2021*

### **Ordre du jour :**

Finances communales : Tarifs 2021 – Restes à réaliser 2021 – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Divers

Absent : Eric DELOBEL (excusé)

### **Tarifs 2021**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des données financières concernant chaque service, décide de fixer les tarifs de la façon suivante :

#### Service eau :

Abonnement annuel par compteur	30,00 €
Mètres cube d'eau consommés :	
De 0 à 500 m <sup>3</sup>	0,95 €
De 501 à 1 000 m <sup>3</sup>	0,45 €
Au-delà de 1 001 m <sup>3</sup>	0,35 €

#### Service de l'assainissement :

Abonnement annuel par compteur d'eau	60,00 €
Par mètre cube d'eau consommé	0,50 €

Ces tarifs seront augmentés des redevances reversées à l'agence de l'eau Loire Bretagne :

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,0686 €
Redevance pour pollution domestique	0,2300 €
Redevance pour réseau de collecte assainissement	0,1500 €

Salle des fêtes : Inchangé

Pompes funèbres et terrain multisports : inchangé

### **Restes à réaliser 2021**

Le conseil municipal adopte les restes à réaliser section d'investissement 2020 à reporter sur les budgets 2021

### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Dans l'attente de l'encaissement des soldes de subventions attendus, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

A Ceyssat, le 14 janvier 2021.  
Le secrétaire de séance,

Cédric DWOINIKOFF.

